Loi APER : produire de l'énergie verte pour créer de la valeur dans mon entreprise

(1 jour)

Rejoignez cette formation pour découvrir comment créer de la valeur au sein de votre entreprise en produisant de l'énergie verte sur votre foncier existant.
Nos formateurs experts vous donnent les clés pour vous approprier la loi APER.

Domaine d'intervention : Energie

Formation INTRA

Modalité : présentiel

Dates

A convenir ensemble

Durée

7 heures

Lieu

Cnam, 110 rue Jean Esswein
85000 La Roche/Yon

Ou bien dans les locaux de votre organisation

Horaires

9h00-12h30 et 14h00-17h30

Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour vos questions spécifiques, un référent Cnam est dédié à l'accompagnement : handi@cnam-paysdelaloire.fr

OBJECTIFS

- **Situer les enjeux de la loi APER (Accélération de la Production d'Energies Renouvelables).**
- **Interpréter la loi APER.**
- **Identifier les opportunités économiques de la loi APER pour mon entreprise.**

PUBLIC

La formation s'adresse aux entreprises agricoles et aux entreprises commerciales et industrielles, propriétaires de foncier et/ou de bâti.

Au sein des entreprises agricoles, la formation s'adresse aux décideurs et propriétaires.

Au sein des entreprises commerciales et industrielles, la formation s'adresse particulièrement aux :

- Responsables chargés de la mise en œuvre des politiques environnementales
- Dirigeants impliqués dans la stratégie globale de l'entreprise
- Responsables financiers
- Responsables RSE
- Responsables des achats (notamment énergétiques)

PRÉREQUIS

Pas de prérequis

MÉTHODES MOBILISÉES

METHODES PEDAGOGIQUES

Les méthodes seront adaptées aux objectifs : apports théoriques, exercices, étude de cas.

MOYENS ET OUTILS

La formation est proposée en présentiel dans les locaux du Cnam ou dans vos locaux.
Les supports de la formation et ressources, ou lien avec le thème seront fournis au stagiaire.

INTERVENANT

Notre intervenant est un expert dans son domaine d'intervention et dans sa capacité à partager son expérience au travers de solutions concrètes et opérationnelles.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Lors de la formation, les acquis du participant seront évalués au regard des objectifs.
- La formation fait l'objet d'une auto-évaluation, d'un positionnement à l'entrée et à la sortie.
- Une évaluation de satisfaction est proposée auprès de chaque stagiaire.
- Une attestation de formation sera remise à chaque participant.
- Dispositif non certifiant.

PROGRAMME

MODULE 1 – INTRODUCTION

- Historique
- Enjeux principaux : climat, transition et indépendance énergétique, compétitivité des entreprises, valorisation des fonciers délaissés
- Les différentes productions d'énergie renouvelables

MODULE 2 – COMPRENDRE LA LOI APER

- Les obligations de solarisation pour les entreprises
- Exigences de plan de valorisation du foncier pour les grandes entreprises
- Réduction des délais d'instruction des projets ENR
- Procédures de simplification administrative
- Collaboration avec les collectivités locales et planification avec les élus locaux

MODULE 3 – QUELS INTERETS ET OPPORTUNITES POUR MON ENTREPRISE ?

- Accélération des projets et réduction des coûts
- Nouvelles sources de revenus via les installations photovoltaïques et agrivoltaïques
- Avantages des contrats de long terme pour stabiliser les coûts énergétiques
- Exemples de modèles de financement pour les projets ENR
- Renforcement des partenariats locaux et acceptation sociétale

Délai d'accès

Jusqu'à 1 mois avant le début de formation en fonction de la réponse du financeur.

Tarifs

Nous consulter

Conditions générales de vente sur le lien suivant

Contact

Vos interlocuteurs Cnam

Pour aller plus loin

- Optimiser mon contrat d'électricité : un vecteur d'économies dans mon entreprise
- La transition énergétique : levier d'économies pour mon entreprise

Points forts de la formation

- Formation assurée par un professionnel
- Programme adaptable au contexte de l'entreprise et à la connaissance préalable des participants

Taux de satisfaction

Ce programme n'a pas encore bénéficié d'évaluation.

Conservatoire national des arts et métiers des Pays de la Loire - Association de gestion
25 Bd Guy Mollet - BP31115 - 44311 NANTES CEDEX 3
N°SIRET : 32439762900118 - N° organisme de formation : 52440210544 - code APE : 8542Z